



États généraux sur le postsecondaire
en Ontario français ● ● ●

Rapport du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français

**Tenu à Toronto du 3 au 5 octobre 2014
aux écoles secondaires Toronto-Ouest et Saint-Frère-André**

Le 10 février 2015

L'initiative des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français a été menée par le Regroupement étudiant franco-ontarien, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne.

TABLE DES MATIÈRES

LE SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
LA PRÉSENTATION	5
1. LES PILIERS DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE	7
La gestion du financement	7
La gestion des activités académiques	8
La gestion administrative	9
La gestion des installations physiques	10
La gestion de l'expérience étudiante francophone	11
2. LE MANDAT DE L'UNIVERSITÉ	13
Le mandat global d'une université	13
La spécificité d'une université en milieu minoritaire francophone	13
La création du savoir	14
L'appui aux étudiant.e.s franco-ontarien.ne.s	15
3. LES MODÈLES POUR ATTEINDRE UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE	16
La création d'une université de langue française indépendante, dotée d'un mandat provincial	16
La division des universités bilingues	19
La fédération des programmes existants au sein d'une coordination provinciale	21
La création d'une université affiliée ou fédérée à une université bilingue ou de langue française	24
Le modèle privilégié par la communauté	26
4. LES AUTRES DIMENSIONS DE L'UNIVERSITÉ EN ONTARIO FRANÇAIS	28
La place de la recherche, de la reconnaissance et du prestige	28
Les priorités pour la création de nouveaux programmes	29

Les liens à tisser entre une nouvelle université et les collèges et universités existants	32
La place des étudiant.e.s immigrant.e.s, de la francophonie canadienne, de l'étranger et de l'immersion française	33
La mobilisation communautaire à la suite du Sommet	35
5. LES DONNÉES À OBTENIR	37
La clientèle éventuelle	37
Le financement éventuel	38
Les possibilités de l'accès	38
Les stratégies gagnantes du passé qui peuvent inspirer	39
6. LES GRANDS CONSTATS	41
Renforcer l'accès aux programmes	41
Actualiser l'approche à la rétention	41
Obtenir la gouvernance par et pour les Franco-Ontarien.ne.s	42
Constituer une université faite sur mesure pour l'Ontario français	42
Annexe – La liste des participant.e.s au Sommet provincial d'octobre 2014	44

LE SOMMAIRE EXÉCUTIF

Lors du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, les délégués ont été clairs. L'Ontario français souhaite voir la mise sur pied d'une université de langue française sur son territoire. Celle-ci aura à être gérée par et pour cette communauté et répondre à l'ensemble des principes de la gouvernance des activités liées à une université. Si l'Ontario français a établi un consensus sur la destination qu'il souhaite atteindre, les participant.e.s au Sommet ont demandé une étude approfondie des quatre modèles de gouvernance présentés, afin de déterminer la marche à suivre la plus susceptible de l'apporter à son but. La communauté franco-ontarienne s'est aussi permis de déterminer les balises de cet établissement futur, de déterminer ce que l'université en Ontario français devra aspirer à être et ce qu'elle voudra éviter. Tout en exigeant que la lumière soit faite sur le financement et l'offre de programmes en français actuels, elle a défini les particularités de la gestion d'un établissement universitaire à mandat provincial, avec des campus régionaux coordonnés pouvant offrir des formations généralistes dans l'Est, le Nord et le Sud¹, ainsi que des formations plus spécialisées offertes dans une région appropriée. Dotés d'un mandat et de balises claires pour la mise sur pied d'un nouvel établissement universitaire de langue française, les organismes partenaires des États généraux ont conclu le Sommet en se disant prêts à assurer un suivi aux priorités ciblées par l'Ontario français au cours de leurs consultations publiques des deux dernières années.

De ces consultations, on peut déceler quatre priorités. Il s'agit :

- De renforcer l'accès aux programmes en français, notamment dans le Centre où l'écart entre la population franco-ontarienne et l'offre inadéquate de programme est le plus grand, mais aussi dans l'Est et dans le Nord ;
- D'actualiser l'approche à la rétention entre l'école secondaire et le postsecondaire en français, en rehaussant la promotion des programmes en français et augmentant la qualité des renseignements disponibles aux orienteurs, aux enseignants, aux parents et aux élèves ;

¹ Dans ce document, nous nous référerons plus spécifiquement aux régions du Nord-Ouest, du Grand-Nord, du Moyen-Nord, de l'Est, du Centre et du Sud-Ouest. Le Nord-Ouest constitue la région du code régional 807, Le Grand-Nord comprend les corridors des routes 11 et 101. Le Moyen-Nord regroupe le corridor de la route 17, entre Mattawa et Sault-Sainte-Marie. L'Est regroupe les régions de Pembroke et de Kingston jusqu'à la frontière québécoise. Le Centre regroupe la région à un rayon de 200 kilomètres de Toronto, tandis que le Sud-Ouest comprend London et la région jusqu'à la frontière du Michigan.

- D'obtenir la gouvernance universitaire par et pour les Franco-Ontarien.ne.s, c'est-à-dire d'avoir un établissement qui leur est destiné et dont ils et elles gèrent les leviers. La gestion ne pourra s'en tenir à une gestion consultative des programmes, mais devra aussi s'étendre à l'administration, aux finances, à la vie étudiante, aux activités académiques, à la recherche et aux installations physiques. Cette université devra être un lieu qui permettra de penser l'Ontario français et de créer un savoir en français dans tous les domaines de la société ;
- De constituer une université faite sur mesure pour l'Ontario français, centrée sur la transmission et la création de savoirs, qui formeront des travailleurs, des penseurs, de créateurs et des citoyens pouvant contribuer au rayonnement de l'Ontario français et de la province en entier. Cet établissement devra offrir une formation de qualité, constituer un milieu de vie sociale en français et offrir un appui linguistique particulier aux étudiant.e.s issu.e.s d'un milieu minoritaire.

Ce document emprunte l'expression « Ontario français » et le vocable « Franco-Ontarien » de manière inclusive pour désigner l'ensemble des francophones habitant le sol ontarien, et ainsi, participant d'une manière ou d'une autre à cette société minoritaire. Il inclue les différentes origines ethniques et lieux de naissance variés qu'ont les Franco-Ontarien,ne.s, dans toute leur diversité.

LA PRÉSENTATION

L'Ontario français se dit prêt à entamer la prochaine étape de son développement institutionnel, en prolongeant la gouvernance de l'éducation franco-ontarienne au palier universitaire. Tout en remerciant le bilinguisme universitaire pour les services à sa communauté, on lui demande de céder sa place à une université provinciale de langue française à plusieurs campus.

Tel est le constat qu'on peut dégager du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, organisé par le Regroupement étudiant franco-ontarien, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne et tenu aux écoles secondaires Toronto-Ouest et Saint-Frère-André du 3 au 5 octobre 2014. Plus de 150 participant.e.s – étudiant.e.s du postsecondaire, élèves du secondaire, fonctionnaires, professeur.e.s et professionnel.le.s, parents, administrateur.rice.s postsecondaires et dirigeant.e.s de conseils scolaires – ont été consultés sur divers éléments du régime postsecondaire de langue française². Ce Sommet était en quelque sorte l'aboutissement des dix consultations menées par les États généraux à l'automne 2013, dont six consultations communautaires tenues à Ottawa, à Sudbury, à Thunder Bay, à Timmins, à Toronto et à Windsor auprès de 550 personnes et quatre consultations jeunesse tenues à Cochrane, à Kingston, à Mattawa et à Windsor auprès de 250 élèves du secondaire³. Celles-ci avaient sonné l'alarme quant au faible accès des Franco-Ontarien.ne.s aux études postsecondaires dans leur langue et à la minorisation de leur poids démographique et décisionnel dans les universités bilingues de la province.

Par conséquent, le Sommet a tâché d'identifier des moyens pour accroître l'accès des Franco-Ontarien.ne.s aux études postsecondaires, mais aussi – et surtout – d'imaginer le régime universitaire de langue française autonome que l'Ontario français souhaite mettre sur pied. Dans les pages qui suivent, on peut retrouver leurs réflexions sur les piliers de la gouvernance universitaire francophone, le mandat de l'université de l'Ontario français, les modèles possibles pour atteindre la gestion « par et pour » les Franco-Ontarien.ne.s, ainsi qu'une série d'ateliers sur le contexte dans lequel devra s'insérer ce nouvel établissement. Le rapport s'arrête enfin sur les

² Inscriptions au Sommet, octobre 2014, 12 p., dans Archives du Regroupement étudiant franco-ontarien (ARÉFO), Ottawa (Ontario), vol. « États généraux du postsecondaire en Ontario français » (ÉGPOF), dossier « Sommet provincial 2014 » (SP).

³ Trousse du Sommet, octobre 2014, p. 24, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

grands constats et les questions qu'aura à poser une étude sur les scénarios d'implantation des modèles de gouvernance francophone proposés. Ce rapport se veut un reflet objectif et vérifiable des discussions tenues pendant la fin de semaine. Il a été rédigé à partir des notes prises par les animateur.trice.s et leurs adjoint.e.s pendant les nombreux ateliers. À l'occasion, il s'inspire aussi de documents préparés par les États généraux et de données du Ministère de la Formation, des Collèges et Universités de l'Ontario, qui ont accompagné les discussions et suscité les réflexions dont il est question. En vue de refléter la richesse des réflexions, voire même de transmettre avec efficacité l'état global de la réflexion sur la question universitaire en Ontario français, il a parfois fallu condenser des propos et éliminer des redondances, tout en tâchant de distinguer les consensus et des opinions plus minoritaires.

1. LES PILIERS DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE

Le Sommet a lancé le bal le vendredi soir par une conférence d'ouverture avec Rolande Faucher, ancienne présidente de l'Association canadienne-française de l'Ontario, Pierre Foucher, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, et Normand Labrie, chercheur au Centre de recherches en éducation franco-ontariennes. La partie consultative du Sommet a ensuite été lancée en rappelant l'état des lieux sur le régime postsecondaire actuel, ainsi que les principales conclusions qui en ont découlé. La première table ronde a servi à définir ce à quoi devra ressembler la gouvernance universitaire « par et pour » les Franco-Ontariens, une des priorités qui avait été identifiée lors des consultations de l'automne 2013. On a ainsi convié les participant.e.s à réfléchir aux diverses dimensions de cette gouvernance, soit la gestion du financement, de l'administration, des activités académiques, des installations physiques et de la vie étudiante.

La gestion du financement

Les consultations régionales et jeunesse des États généraux avaient révélé que l'Ontario français définissait ce concept comme étant « la gestion du financement venant des gouvernements provincial et fédéral, destinés aux programmes universitaires en français, des frais de scolarité des étudiant.e.s inscrits au sein de ces programmes, mais aussi de tout autre financement accordé aux institutions pour les 16 000 étudiant.e.s qui poursuivent des études en français⁴ ». Lors des séances, un professeur à la retraite du Centre de recherche en éducation franco-ontarienne, a estimé qu'il s'agissait du « nerf de la guerre » pour habilitier les Franco-Ontariens à dépasser le sentiment d'infériorité qui prévaut souvent chez eux, à prendre les décisions financières qui les concernent et à leur offrir une équité en la matière. « Il ne suffit pas qu'on dépense les fonds en notre nom⁵ », a-t-il précisé.

Plusieurs ont immédiatement rappelé les fonds de démarrage dont aura besoin un nouvel établissement. On a aussi souligné le rôle du gouvernement fédéral, qui pourrait tendre la main à Queen's Park et contribuer de manière significative au démarrage de la nouvelle université, comme Ottawa l'avait fait en 1989 pour mener à la fondation de La Cité collégiale l'année

⁴ « Les piliers de la gouvernance universitaire », octobre 2014, 1 p., dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

⁵ Kimberly Jean-Pharuns et Isabelle Gagnon, « Table ronde : Les piliers de la gouvernance universitaire. Groupe : 3 », 4 octobre 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

suivante⁶. D'ailleurs, on ne devrait pas hésiter de rappeler que la mesure représentera un geste envers la justice sociale pour les Franco-Ontariens, estime un autre participant. On aurait d'ailleurs évoqué cette dimension en justifiant le financement supérieur offert à la nouvelle Université Algoma, qui n'avait que 700 étudiant.e.s au moment de sa fondation en 2010, mais qui a pour but de rendre plus accessible l'éducation postsecondaire aux étudiant.e.s autochtones.

D'autres ont renchéri sur les fonds de fonctionnement, qui seront nécessaires pour assurer un enseignement de qualité, mais aussi les fonds affectés à la recherche fondamentale, qui subventionnent la recherche, ainsi que certaines infrastructures et certains contrats d'assistantat pour les étudiant.e.s, ont rappelé un administrateur du Collège Boréal et une professeure à l'Université d'Ottawa⁷. On a ensuite rappelé l'importance des inscriptions de l'étranger, qui fournissent aux universités des effectifs et des revenus inusités⁸. Il a aussi été question de dons privés, auxquels les universités font de plus en plus recours pour combler leurs carences budgétaires. Une consultante a ainsi rappelé qu'un nouvel établissement aura également à solliciter des dons privés, tout en maintenant son indépendance morale et intellectuelle. Pourtant, la rareté de grands mécènes franco-ontariens, fait en sorte que le financement public d'un tel établissement aura à être plus élevé que celui d'une université régulière, a remarqué une étudiante de l'Université d'Ottawa⁹. D'autres enfin ont rappelé qu'il ne faudra pas non plus sous-estimer le déplacement accru des étudiant.e.s franco-ontariens, dont les coûts s'avéreront plus importants que la moyenne, puisqu'ils n'auront très probablement pas accès dans l'ensemble des régions à l'ensemble des programmes offerts en français.

La gestion des activités académiques

Les États généraux avaient ensuite imaginé la gestion des activités académiques comme étant « la gestion des programmes, des cours et de la recherche, [ainsi que] le choix du corps professoral par les facultés, de même que l'octroi des diplômes par un sénat académique¹⁰ ». Si la

⁶ Julien Lalonde et Stéphanie Taylor, « Table ronde : Les piliers de la gouvernance universitaire. Groupe : 7 », 4 octobre 2014, p. 2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP; Kimberly Jean-Pharuns et Isabelle Gagnon, *op. cit.*, p. 2.

⁷ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « Table ronde : Les piliers de la gouvernance universitaire. Groupe : 5 », 4 octobre 2014, p. 1-2; Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « Table ronde : Les piliers de la gouvernance universitaire. Groupe : 4 », 4 octobre 2014, p. 1-2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

⁸ Yannick Nkayilu Salomon et Marie-Pier Demers, « Table ronde : Les piliers de la gouvernance universitaire. Groupe : 8 », 4 octobre 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

⁹ Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « Table ronde : Les piliers de la gouvernance universitaire. Groupe : 4 », 4 octobre 2014, p. 1-3, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

¹⁰ « Les piliers... », *op. cit.*, 1 p.

recherche et l'enseignement forment un continuum qui assoie la réputation d'une université, d'autres ont aussi rappelé que les étudiant.e.s choisissent souvent un établissement pour sa proximité, l'offre d'un programme d'études particulier, les impressions de l'entourage et la capacité d'étudier dans sa langue. Il y a décidément un écart entre la très grande majorité des étudiant.e.s, qui cherche à faire un baccalauréat, voire peut-être une maîtrise, et la minorité qui aspire à devenir chercheur.euse et qui est plus portée à vouloir étudier dans un établissement prestigieux¹¹. Tout en demeurant indépendant, c'est-à-dire où la liberté académique et administrative devra être respectée, le nouvel établissement devra accélérer l'ascension sociale des Franco-Ontarien.ne.s, tant en leur permettant d'accéder à l'ensemble des fonctions dans ses structures administratives, qu'en multipliant le nombre de doctorants, qui pourront occuper une proportion importante de postes dans le corps professoral¹². L'établissement devra aussi tisser davantage de liens avec la communauté – les ancien.ne.s, les artistes, les fonctionnaires, les professionnel.le.s, les gens d'affaires, etc. – pour mieux répondre à ses aspirations et cibler les programmes voulus, peut-être même en troquant certains programmes partiellement offerts en français pour des programmes nouveaux et complets¹³. La coordination du régime au plan provincial contribuera à éliminer certains doublons et à contrer la dispersion de la population franco-ontarienne. On devra aussi développer l'offre de stages coopératifs en français et l'occasion que les Franco-Ontarien.ne.s peaufinent avec plus de précision leurs aptitudes professionnelles en français¹⁴.

La gestion administrative

On avait ensuite défini la gestion administrative d'une université comme étant « le choix de l'administration centrale et du personnel de soutien », choix qui assurerait « que tous les organes administratifs et les espaces de décision, y inclus le conseil des gouverneurs, fonctionnent en français¹⁵ ». Les participant.e.s ont confirmé cet énoncé en disant vouloir que son personnel

¹¹ Andrée Rainville et Michelle Nadeau, « Table ronde : Les piliers de la gouvernance universitaire. Groupe : 1 », 4 octobre 2014, p. 2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

¹² Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, *op. cit.*, p. 4-5; Julien Lalonde et Stéphanie Taylor, *op. cit.*, p. 3; Yannick Nkayilu Salomon et Marie-Pier Demers, *op. cit.*, p. 2.

¹³ Jean-Marc Fiende et Ajà Besler, « Table ronde : Les piliers de la gouvernance universitaire. Groupe : 3 », 4 octobre 2014, p. 2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

¹⁴ Kimberly Jean-Pharuns et Isabelle Gagnon, *op. cit.*, p. 2-3; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, *op. cit.*, p. 2-3; Yannick Nkayilu Salomon et Marie-Pier Demers, *op. cit.*, p. 3.

¹⁵ « Les piliers... », *op. cit.*, 1 p.

serve les étudiant.e.s en français et qu'il travaille dans cette langue, même si le bilinguisme anglo-français fonctionnel, sans conteste, y demeurera un atout. On souhaite que le nouvel établissement recrute plusieurs administrateurs.rices originaires de l'Ontario français, tout en embauchant des francophones d'un peu partout. On souhaite également rétablir la tradition que ce soit des professeur.e.s avec de l'expérience administrative qui dirigent ce nouvel établissement¹⁶. On imagine des campus universitaires francophones et autonomes, intégrés à une structure provinciale à laquelle seront aussi rattachés des points de service et des extensions virtuelles dans les milieux éloignés et ceux où les Franco-Ontarien.ne.s sont peu nombreux. On voudra qu'il inculque chez les étudiant.e.s le sens et les principes de la gestion francophone, tout en raffinant leurs habiletés aux plans du sens critique et de l'engagement civique¹⁷. Cet espace indépendant ne pourra se limiter à la simple gestion des fonds affectés aux programmes en français, mais aussi constituer un espace démocratique de pouvoir franco-ontarien de plus. On voudrait d'ailleurs que ce dernier soit reconnu pour sa qualité et sa sensibilité aux besoins des étudiant.e.s. Sa capacité à concurrencer les grandes universités du monde est vue comme étant secondaire.

La gestion des installations physiques

Les États généraux avaient ensuite imaginé la gestion des installations physiques comme étant « des pavillons et des laboratoires de fine pointe¹⁸ », gérés par les Franco-Ontarien.ne.s. On a discuté du besoin d'avoir accès à des installations et des équipements modernes, à la fine pointe de la technologie, au même rang que ceux que l'on retrouve dans les établissements de langue anglaise. On veut éviter l'expérience malheureuse pendant laquelle plusieurs conseils scolaires bilingues ou anglais avaient offert leurs pires installations aux Franco-Ontarien.ne.s lorsqu'est venu le jour d'ouvrir des écoles secondaires de langue française¹⁹. On ne veut pas être des locataires dans un établissement anglophone et tolérer le partage d'installations, à moins que la nécessité le justifie et la cogestion équitable est assurée. On préfère être propriétaires d'un espace public de langue française, où la société franco-ontarienne se sent chez elle. Même si les participant.e.s des consultations de l'automne 2013 ont écarté l'idée qu'un collège puisse

¹⁶ Kimberly Jean-Pharuns et Isabelle Gagnon, *op. cit.*, p. 4; Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, *op. cit.*, p. 6; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, *op. cit.*, p. 4-6.

¹⁷ Julien Lalonde et Stéphanie Taylor, *op. cit.*, p. 4-7; Andrée Rainville et Michelle Nadeau, *op. cit.*, p. 8.

¹⁸ « Les piliers... », *op. cit.*, 1 p.

¹⁹ Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, *op. cit.*, p. 8; Andrée Rainville et Michelle Nadeau, *op. cit.*, p. 4-5.

transformer ses structures afin d'offrir une programmation universitaire, il demeurerait envisageable de partager des installations physiques avec le Collège Boréal et La Cité, qui ont des campus et des points de liaison à l'échelle de la province²⁰. On a aussi estimé qu'il faudra constituer dans des résidences un nombre plus élevé de places qu'à l'habitude, question de permettre aux étudiant.e.s franco-ontarien.ne.s une mobilité accrue vers ces quelques campus universitaires, mais aussi entre eux, en vue de parfaire une formation spécialisée entièrement en français. Ces campus pourraient se situer en ville ou en périphérie – là où il y aurait de l'espace pour la croissance, même si on semble privilégier un lieu urbain avant tout.

La gestion de l'expérience étudiante francophone

Les États généraux avaient enfin imaginé la gestion de l'expérience étudiante francophone comme étant l'occasion d'offrir « l'accès à une vie étudiante de langue française dynamique et complète, la gestion de services par et pour les étudiants francophones et francophiles, la création d'espaces de vie et de travail propice à l'apprentissage et au bien-être, ainsi que la défense et la représentation des droits des étudiant.e.s francophones et francophiles²¹ ». On souhaite que cet espace familiarise l'étudiant avec les cultures franco-ontarienne, canadienne-française et francophone mondiale, souvent fragmentaires dans l'espace public en Ontario, voire même dans l'espace familial de plusieurs²². Pour ce faire, on recommande que les artistes, les professionnels et les gens d'affaires franco-ontariens, entre autres, soient présents dans ce milieu et favorisent la prise de parole et la libre expression des Franco-Ontarien.ne.s. Si les universités bilingues offrent certains espaces pour la culture franco-ontarienne dans leurs marges, il faudra que la culture de langue française occupe une place centrale dans les campus de cette nouvelle université, sans toutefois repousser les cultures non francophones, dont la culture majoritaire. On souhaite aussi que les étudiant.e.s puissent gérer la vie étudiante en français grâce à la mise sur pied de coopératives (librairie, café, etc.) et de pavillons autonomes, comme c'est le cas dans d'autres universités du pays²³. Tout en étant près de la communauté, l'établissement devra offrir aux étudiant.e.s une place pour étudier, mais aussi pour penser et pour agir. On y imagine aussi une place centrale pour le RÉFO, qui pourrait être appelé à guider ce processus de prise en charge chez

²⁰ Jean-Marc Fiende et Ajà Besler, *op. cit.*, p. 3; Andrée Rainville et Michelle Nadeau, *op. cit.*, p. 8.

²¹ « Les piliers... », *op. cit.*, 1 p.

²² Andrée Rainville et Michelle Nadeau, *op. cit.*, p. 5-6.

²³ Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, *op. cit.*, p. 8-9.

les étudiant.e.s²⁴. On constate aussi la nécessité qu'on y offre des salaires raisonnables aux étudiant.e.s pour réduire le temps qu'elles et ils auraient à consacrer à un emploi à l'extérieur de leurs études.

En somme, les participant.e.s ont démontré un grand optimisme pour la gouvernance francophone. Pour un directeur d'éducation d'un conseil scolaire dans le Moyen-Nord, « cette université devra être un levier politique pour tous les Franco-Ontarien.ne.s²⁵ ». D'après un administrateur de l'Université de Hearst, elle devra aussi encourager les jeunes à rester ou à retourner en région pour contrecarrer l'exode rural, un phénomène particulièrement troublant dans le Grand-Nord et le Moyen-Nord²⁶. On estime aussi vouloir reprendre les « générations perdues » à l'assimilation et endiguer, voire même faire reculer l'acculturation des Franco-Ontarien.ne.s à l'anglais. Il va sans dire que les piliers de la gouvernance sont porteurs de beaucoup d'espoir au sein de cette société minoritaire.

²⁴ Kimberly Jean-Pharuns et Isabelle Gagnon, *op. cit.*, p. 5; Andrée Rainville et Michelle Nadeau, *op. cit.*, p. 6.

²⁵ Andrée Rainville et Michelle Nadeau, *op. cit.*, p. 7.

²⁶ *Ibid.*, p. 2, 8.

2. LE MANDAT DE L'UNIVERSITÉ

Pendant l'après-midi du samedi, certains participant.e.s ont pris part à des séances se tenant parallèlement sur le mandat d'une université de langue française en Ontario. Cet atelier leur a permis de se pencher sur le rôle particulier d'une université francophone en milieu minoritaire, notamment en ce qui concerne la recherche, la création du savoir, l'appui aux étudiant.e.s issus d'un milieu minoritaire et le développement collectif. Les participant.e.s ont aussi été appelés à dresser une esquisse du mandat d'une nouvelle université de langue française en Ontario.

Le mandat global d'une université

Au plan pragmatique, certains participant.e.s ont affirmé que l'université doit préparer les jeunes au marché du travail. Pourtant, la plupart des participant.e.s ont plutôt souligné qu'une université a d'abord et avant tout pour mandat de raffiner le sens critique, d'autonomiser la pensée de l'étudiant.e des rapports de force dans son environnement et d'offrir, par l'entremise de la recherche, à la société de laquelle elle ou il est issu.e le reflet d'elle-même et de son monde naturel²⁷. On a même précisé qu'il s'agissait d'un refuge à partir duquel on devait pouvoir mettre en scène une société pour la comprendre dans toute sa complexité, sans les contraintes des rapports de force habituellement omniprésents. Autrement dit, en offrant un enseignement de qualité, les participant.e.s croient que le nouvel établissement devra permettre à l'étudiant de se développer pleinement au plan intellectuel, tout en suscitant la prise de vocations chez les étudiant.e.s au sein de la société franco-ontarienne.

La spécificité d'une université en milieu minoritaire francophone

Les participant.e.s ont ensuite discuté du paradoxe de l'université en milieu francophone minoritaire, qui doit à la fois rendre la culture minoritaire plus complète et offrir à l'étudiant une distance critique vis-à-vis de son milieu pour lui permettre de mieux le comprendre et l'analyser avec un œil critique. Les participant.e.s ont pourtant surtout souligné la nécessité de doter la communauté d'un savoir propre à lui, dans l'ensemble des disciplines. Le nouvel établissement

²⁷ Mathieu Leduc et Steven Odgen, « Le mandat de l'Université dans le contexte de la francophonie ontarienne. Bloc 1 », 4 octobre 2014, p. 1; Mathieu Leduc et Steven Odgen, « Le mandat de l'Université dans le contexte de la francophonie ontarienne. Bloc 2 », 4 octobre 2014, p. 1-3, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

doit également permettre à l'Ontario français de mieux connaître ses régions, ses villages, ses espaces urbains, ses origines, son évolution historique et sa diversité contemporaine²⁸. Certains participant.e.s ont aussi voulu donner à cette université le mandat de protéger la société minoritaire, voire même de revendiquer pour son existence, ce qui constitue sans doute une zone grise pour les intellectuels, censés être libres d'attache. Cela rappelle la mesure dans laquelle on souhaite que l'université de l'Ontario français s'insère dans le réseau institutionnel et favorise le développement de la société franco-ontarienne. On a aussi constaté que l'établissement devra favoriser le développement de réseaux personnels et professionnels en français et augmenter la probabilité que les étudiant.e.s puissent rencontrer des ami.e.s, des collègues et des conjoint.e.s qui parlent également cette langue.

La création du savoir

En ce qui concerne la création du savoir, on estime que l'université de l'Ontario français devra augmenter la recherche qui se fait en français, dont principalement celle qui porte sur les communautés minoritaires. Elle ne changera pas le fait que la recherche sur les populations minoritaires est rarement commercialisable, c'est-à-dire qu'elle peut difficilement obtenir des fonds de recherche privés comme cela se fait de plus en plus dans les sciences pures. On estime d'ailleurs que la recherche de cet établissement devra être encore plus accessible à la communauté, pour son plus grand bénéfice, un travail que les universités bilingues réalisent déjà en partie avec un certain succès²⁹. Pourtant, une nuance est amenée au niveau de la recherche dans le domaine des sciences pures où, à moins d'un revirement inattendu, la recherche se fait presque sans exception en anglais. Dans ces domaines, il faudrait peut-être au lieu encourager la vulgarisation de la science en français ou encore améliorer l'accès des professeur.e.s à des services de traduction, afin de pouvoir publier dans les deux langues. Certains ont discuté de la possibilité d'altérer la répartition des tâches d'un professeur – habituellement 40% enseignement, 40% recherche et 20% administration – pour inclure du travail d'appui communautaire – amenant ainsi la répartition à 35% enseignement, 35% recherche, 20% administration et 10% appui

²⁸ Mathieu Leduc et Steven Odgen, « Le mandat de l'Université dans le contexte de la francophonie ontarienne. [Bloc 3] », 4 octobre 2014, p. 1-2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP; Mathieu Leduc et Steven Odgen, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 2; Mathieu Leduc et Steven Odgen, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p. 2.

²⁹ Mathieu Leduc et Steven Odgen, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 3; Mathieu Leduc et Steven Odgen, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p. 3.

communautaire, par exemple. D'ailleurs, rien n'empêcherait les scientifiques de contribuer au développement de matériel pédagogique, car les manuels, les sites web et la terminologie en français manquent dans plusieurs domaines. On estime enfin que les professeur.e.s embauché.e.s devront être plus sensibles aux étudiant.e.s que certains professeur.e.s actuels dans les universités bilingues, qui ignorent parfois les besoins particuliers des étudiant.e.s issus de milieux minoritaires³⁰.

L'appui aux étudiant.e.s franco-ontarien.ne.s

L'établissement devra aussi offrir des services de qualité, pertinents et adaptés aux besoins des étudiant.e.s franco-ontarien.ne.s, qui subissent souvent les effets de l'insécurité linguistique et identitaire. On estime d'ailleurs que les étudiant.e.s auront besoin d'un meilleur accompagnement sur le plan de l'expression orale et écrite, question de leur donner la confiance de s'exprimer et d'agir sur la place publique au plein gré de leurs capacités. Une telle démarche pourrait contribuer à endiguer les phénomènes qui touchent les populations marginalisées plus fortement, dont la pauvreté, la dépendance, les troubles mentaux et l'incarcération. On rappelle encore l'importance que les universités offrent aux étudiant.e.s des salaires respectables, comme le fait l'Université d'Ottawa, pour que ceux-ci puissent réduire les heures passées à travailler à l'extérieur des études et ainsi en réduire l'effet néfaste sur la qualité de leur formation universitaire³¹. On estime qu'il leur faudra un plus grand nombre de stages auprès des artistes, des professionnel.le.s et des gens d'affaires franco-ontariens, leur offrant ainsi un meilleur taux d'employabilité et de réussite économique, et ce, dans diverses régions de l'Ontario français. On estime aussi qu'il serait sage que la province mette fin aux stages de travail non rémunérés. L'inclusion des jeunes dans la gestion de l'établissement pourrait aussi leur constituer une source de revenus. Tout cela pourrait se faire dans le but de favoriser la formation de professionnel.le.s, mais aussi d'entrepreneur.e.s, de coopérant.e.s et de politicien.ne.s franco-ontarien.ne.s.

³⁰ Mathieu Leduc et Steven Odgen, « ...[Bloc 3] », *op. cit.*, p. 3-4.

³¹ *Ibid.*, p. 3; Mathieu Leduc et Steven Odgen, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 4-5; Mathieu Leduc et Steven Odgen, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p. 3-4.

3. LES MODÈLES POUR ATTEINDRE UNE GOUVERNANCE UNIVERSTAIRE

Pendant le même après-midi, le Sommet a tenu six séances parallèles sur les quatre modèles qui permettraient à la communauté franco-ontarienne d'atteindre la gouvernance universitaire francophone. Faudrait-il créer une nouvelle université indépendante ou plutôt réaménager les institutions existantes pour qu'elles répondent aux besoins, aux attentes et aux aspirations de l'Ontario français? À l'automne 2013, les 800 participant.e.s aux consultations des États généraux avaient déjà affirmé qu'ils souhaitaient accéder à la pleine autonomie des programmes universitaires de langue française; il restait toutefois à déterminer lequel des modèles ils privilégient, ce qui était la tâche au programme de cet atelier. Au bout du compte, il semble bien que la grande majorité des participant.e.s préfère, aux autres options présentées, la formation d'un nouvel établissement universitaire francophone.

La création d'une université de langue française indépendante, dotée d'un mandat provincial

Ce modèle propose la création d'une université de langue française indépendante qui aurait un mandat d'enseignement sur l'ensemble du territoire ontarien. Inspiré du modèle de l'Université du Québec et de l'Université de Moncton, ce régime offrirait ses programmes et ses services dans des campus situés dans les trois grandes régions de la province (Nord, Sud et Est³²), offrant chacun des spécialités, mais aussi des points de liaison dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, où les Franco-Ontariens sont moins nombreux et où on pourrait offrir un enseignement hybride (en personne et à distance)³³. Chacun des campus pourrait offrir à la fois des programmes généralistes en sciences humaines et en santé, ainsi que des programmes spécialisés exclusifs orientés davantage vers les besoins régionaux. Cette institution prévoirait la création de structures de gouvernance communes (par exemple un bureau des gouverneurs, un sénat académique et un rectorat), de même qu'un degré de décentralisation permettant une certaine autonomie aux campus régionaux. Ce modèle d'université provinciale pourrait être atteint par le regroupement de programmes, de facultés (voir peut-être même d'établissements) existants. Il pourrait aussi être

³² Ces « grandes régions » sont définies comme suit : « l'Est » maintient sa définition évoquée à la note 2, tandis que « le Sud » regroupe le Centre et le Sud-Ouest. Enfin, « le Nord » regroupe les trois régions du Nord.

³³ « Gouvernance universitaire en Ontario français : quelques modèles à considérer », 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

créé de toute pièce par l'adoption d'une loi à Queen's Park, qui prévoirait des fonds de démarrage et un budget de fonctionnement approprié à une nouvelle université de langue française, où l'on commencerait en offrant des nouveaux programmes présentement indisponibles en français. Il semblerait opportun de mettre sur pied le premier campus dans le Centre, où l'écart entre l'accès et la population francophone est actuellement le plus grand. Ce dernier serait rapidement rejoint par d'autres campus affiliés dans le Nord et l'Est.

Les avantages d'une nouvelle université de langue française

Ce modèle comporte de nombreuses forces, car il s'agit du modèle qui atteint les cinq piliers de la gouvernance universitaire sans ambiguïté ou compromis. Il faciliterait la mobilité des étudiant.e.s et des professeur.e.s, mais aussi la coordination à l'échelle de la province des programmes et des ressources affectées aux programmes universitaires de langue française. On pourrait y assurer l'uniformité de l'image et de la qualité, mais aussi lutter contre l'isolement des programmes et des ressources dans les régions éloignées³⁴. Le lien de l'établissement à la société franco-ontarienne, même sans être formel, irait de soi étant donné son homogénéité linguistique, ainsi que la provenance de la majorité de ses étudiant.e.s. Elle pourrait rapidement devenir un phare de l'Ontario français et habiliter les étudiant.e.s à « prendre leur place ». Selon un administrateur du Collège Boréal, ce modèle garantirait la complétude institutionnelle, et par ricochet, la pérennité de la société franco-ontarienne au 21^e siècle³⁵. Une consultante de Toronto a avancé qu'un tel établissement permettrait la continuité avec le régime scolaire et collégial existant et permettrait de reprendre l'espace francophone que l'Ontario français a perdu avec l'élimination de la 13^e année en 2003. « C'est le scénario de rêve³⁶ », a renchéri une étudiante de l'Université Saint-Paul. Ce modèle « comblerait le problème de la gestion académique et financière des Franco-Ontarien.ne.s et assurerait une vie étudiante en français³⁷ », a remarqué un étudiant de l'Université d'Ottawa. Cette université assurerait que « les Franco-Ontarien.ne.s soient à la tête de l'établissement³⁸ », a tenu à rappeler une élève de l'École secondaire catholique de Casselman. « Il faut avoir le courage de demander ce qu'on mérite, » a remarqué un homme

³⁴ « Gouvernance universitaire... », *op. cit.*, p. 2.

³⁵ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « Les modèles pour atteindre une gouvernance universitaire « par et pour » les francophones. Bloc 2 », 4 octobre 2014, p. 1-2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

³⁶ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « Les modèles pour atteindre une gouvernance universitaire « par et pour » les francophones. Bloc 1 », 4 octobre 2014, p. 2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

³⁷ *Ibid.*, p. 1.

³⁸ *Ibid.*

d'affaires de Sudbury³⁹. » L'enthousiasme que suscite ce modèle a été important dans les six séances de cet atelier. On y voit un moyen d'offrir un meilleur accès aux programmes universitaires en français dans le Centre ontarien, mais aussi de compléter les programmes offerts partiellement en français à Hearst, à Sudbury et à Ottawa⁴⁰. On pourrait aussi mieux cibler les besoins régionaux et réduire pour une part plus importante d'étudiant.e.s franco-ontarien.ne.s la distance qu'ils et elles auraient à faire pour étudier en français, ce qui pourrait contribuer à la rétention des jeunes dans le Grand-Nord et le Moyen-Nord par exemple. Cela permettrait aussi de rapatrier l'ensemble du financement universitaire pour les Franco-Ontarien.ne.s, qui serait, selon certains participants, mal dépensé actuellement. Enfin, ce modèle est perçu comme un moyen de mettre un terme au bilinguisme institutionnel, qui ne répondrait plus aux besoins de la communauté franco-ontarienne.

Les défis d'une université de langue française indépendante

Pourtant, ce modèle ne serait pas dépourvu de défis. Parmi ceux-ci, on peut noter le poids des fonds de démarrage que nécessiterait un tel établissement, le temps qu'il faudrait pour lui développer une réputation enviable, la complexité du transfert du personnel de soutien et des professeur.e.s francophones, ainsi que les complications découlant du partage des pouvoirs entre le siège social provincial et les campus en région⁴¹. On constate d'ailleurs que, sans le transfert des connaissances et des infrastructures des universités bilingues vers le nouvel établissement tôt ou tard, le projet pourrait être difficilement réalisable⁴². On soulève la crainte que les universités bilingues refusent de transférer leurs programmes au nouvel établissement et lui mène une vive concurrence, surtout si on n'offre pas à ce dernier l'exclusivité sur les programmes universitaires en français en province. Les négociations avec les établissements bilingues pour rapatrier des infrastructures pourraient constituer un processus long et complexe. Il pourrait aussi y avoir des défis à gérer un établissement provincial, voire même à identifier le lieu où le siège social

³⁹ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 2.

⁴⁰ Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « Les modèles pour atteindre une gouvernance universitaire « par et pour » les francophones. Groupe : 1 », 4 octobre 2014, p. 2; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « Les modèles pour atteindre une gouvernance universitaire « par et pour » les francophones. Groupe : 2 », 4 octobre 2014, p. 1; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « Les modèles pour atteindre une gouvernance universitaire « par et pour » les francophones. Groupe : 3 », 4 octobre 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

⁴¹ « Gouvernance universitaire... », *op. cit.*, p. 2.

⁴² Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ... Groupe : 3 », *op. cit.*, p. 1.

s'installerait⁴³. Le projet pourrait aussi avoir du plomb dans l'aile s'il ne recevait pas de fonds de démarrage des gouvernements ontarien et canadien⁴⁴. Certains participant.e.s, dont principalement des administrateurs des universités bilingues, ont évoqué la crainte que la séparation des activités parascolaires et des programmes, offerts partiellement en français dans les universités bilingues, ne mène à la disparition de certains d'entre eux devant l'avènement d'un nouvel établissement francophone. Ces administrateurs ont avancé que la qualité de l'enseignement et la réputation du nouvel établissement pourraient y pâtir⁴⁵. Un administrateur du Collège Glendon a évoqué la possibilité que l'établissement peine à attirer des professeurs de haut calibre. La société franco-ontarienne pourrait ainsi se retrouver à traîner un boulet si la transition du bilinguisme institutionnel vers la gouvernance francophone n'était pas suffisamment pensée et coordonnée.

La division des universités bilingues

Si le scénario d'une nouvelle université de langue française obtient la faveur d'une majorité écrasante de participant.e.s, un étudiant de l'Université Laurentienne a constaté qu'« on pourrait peut-être commencer avec un autre modèle [la division d'une université bilingue ou la création d'une nouvelle entité en leur sein] pour amorcer une transition et se rendre à cet idéal⁴⁶ ». Par conséquent, on procéderait au lieu à la division des universités bilingues existantes. Il s'agirait par exemple de scinder l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne, menant ainsi à l'existence de deux plus petites universités de langue française et deux secondes universités de langue anglaise. On se répartirait ainsi le financement, les administrateur.ice.s, les employé.e.s, les professeur.e.s, les pavillons et les services de vie étudiante afin de rapatrier les programmes en français et leur gestion au sein d'une éventuelle nouvelle institution de langue française⁴⁷. La transformation du Collège universitaire (bilingue) Glendon de l'Université York en institution de langue française indépendante, dotée d'une charte universitaire et d'un mandat réorienté vers l'Ontario français, a été évoquée comme possibilité intéressante.

⁴³ Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 1 », *op. cit.*, p. 2; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p. 1-2.

⁴⁴ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 1.

⁴⁵ Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 2 », *op. cit.*, p. 1.

⁴⁶ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 2.

⁴⁷ « Gouvernance universitaire... », *op. cit.*, p. 3.

Les avantages de la division des universités bilingues

Ce modèle comporterait les avantages d'offrir à l'Ontario français ses cinq piliers de gouvernance universitaire, mais aussi de maintenir l'héritage des établissements existants et les habitudes de fréquentation. Puisque la transition serait amorcée en son sein, il permettrait aussi à l'Ontario français d'éviter une guerre froide pour des effectifs entre les établissements bilingues et une nouvelle université de langue française exogène. Le rôle des universités bilingues serait d'ailleurs réglé, car on abolirait le bilinguisme institutionnel au fur et à mesure que l'autonomisation des francophones serait réalisée⁴⁸. On bâtirait ainsi sur des traditions, une réputation et des infrastructures, ce qui pourrait constituer le meilleur des deux mondes à fin de compte. On maintiendrait les acquis, tout en adoucissant la transition vers l'indépendance universitaire francophone. La transformation du Collège universitaire Glendon en université française pourrait découler de l'application de cette démarche, puisqu'elle est déjà plus avancée à certains égards, en ayant une administration et un campus à part. Elle pourrait ainsi du coup œuvrer dans la continuité en élargissant l'enseignement universitaire en français à Toronto.

Les défis de la division d'un établissement

Pourtant, les défis pourraient aussi s'avérer tout aussi – si pas plus – nombreux que pour la création d'une nouvelle université française de toute pièce. Par exemple, les huit institutions bilingues pourraient mettre sur pied un nombre aussi élevé de minuscules établissements de langue française à valeur inégale, qui pourraient continuer de fonctionner en silos et maintenir, voire même accentuer, les défis actuels liés à la coordination du régime universitaire franco-ontarien. La division équitable des ressources pourrait aussi s'avérer particulièrement complexe. On pourrait aussi voir la disparition d'un certain nombre de programmes offerts partiellement en français, l'autonomisation francophone étant davantage liée à la division des ressources existantes (professeur.e.s, administrateur.trice.s et infrastructures). Ce modèle ne mènerait pas nécessairement à l'augmentation substantielle du financement, qui sera nécessaire peu importe la solution envisagée pour permettre au régime universitaire franco-ontarien de rattraper son retard actuel. Autrement dit, l'accent de la démarche serait ainsi placé sur la division des ressources insuffisantes et non pas sur la mise sur pied d'un nouveau régime ayant besoin des ressources

⁴⁸ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 2; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p. 2; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 1 », *op. cit.*, p. 2; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ... Groupe : 2 », *op. cit.*, p. 2.

initiales pour se tenir debout convenablement⁴⁹. Ces huit processus pourraient d'ailleurs contribuer à multiplier des structures administratives déjà désuètes, ainsi que les coûts de transition, sans prendre en compte l'amertume que ces processus pourraient susciter. Ce modèle pourrait paraître plus économique au départ, mais pourrait aboutir tout autant à une facture encore plus salée, vu les ressources qu'il faudrait consacrer à la division des universités.

Pour un consultant sudburois, cette proposition constitue « une approche qui joue avec le feu ». Il a donc avancé qu'il serait préférable « d'avaler la pilule si on décide de fonder une nouvelle université [et de] le faire sans faux-fuyant⁵⁰ ». Il craint également, en laissant la situation entièrement aux fonctionnaires et aux administrateurs d'universitaires, que ce modèle ne laisse aucune marge pour la pression venant des représentant.e.s élu.e.s. Par ailleurs, la société franco-ontarienne demeurerait à la remorque de la volonté des établissements bilingues, rappelle une élève de l'École secondaire catholique Monseigneur-Bruyère de London, ce qui pourrait ralentir, voire même saboter, la transition. Un administrateur de l'Université d'Ottawa a évoqué que la répartition des ressources humaines et physiques constituerait un cauchemar au sein des universités bilingues⁵¹. Malgré la bonne foi de certains administrateur.trice.s et professeur.e.s à cet égard, des blocages pourraient avoir lieu dans une variété d'échelons (conseil des gouverneurs, sénat, conseils facultaires, assemblées départementales, etc.). L'Ontario français pourrait aussi aboutir avec les pires installations existantes, comme à l'époque de l'émergence des écoles secondaires françaises, a rappelé une représentante de Parents partenaires en éducation. Les Franco-Ontarien.ne.s pourraient ainsi échouer largement dans leur effort de rattrapage. Si le modèle, au plan théorique, apparaissait idéal à première vue, son application sur le terrain a suscité un nombre important de craintes chez les participant.e.s.

La fédération des programmes existants au sein d'une coordination provinciale

Ce modèle regrouperait les programmes et les ressources universitaires de langue française existantes au sein d'une nouvelle coordination provinciale, qui aurait pour mandat d'administrer l'offre de programmes universitaires en français et de gérer le financement provincial et fédéral

⁴⁹ « Gouvernance universitaire... », *op. cit.*, p. 3; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 3 », *op. cit.*, p. 2; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p. 2.

⁵⁰ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 2.

⁵¹ Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 1 », *op. cit.*, p. 2.

destiné aux programmes universitaires de langue française en Ontario⁵². En outre, l'offre de programmes en français et le corps professoral francophone demeurerait sous la tutelle des institutions bilingues existantes. En échange pour l'octroi de son financement, la nouvelle coordination pourrait toutefois exiger que les universités bilingues offrent, en français et sans exception, l'ensemble des cours requis pour un programme complet, désignent des pavillons ou des résidences francophones et maintiennent une programmation sociale et culturelle complète en langue française. Dans le cas où une institution partenaire refuserait de se conformer aux exigences de la coordination, celle-ci, dotée d'un conseil des gouverneurs, d'un sénat académique et d'une charte universitaire, pourrait se trouver un autre partenaire pour offrir un programme, voire même l'offrir elle-même, procédant à l'embauche de professeur.e.s et à la mise sur pied d'un ou de plusieurs campus. Cette coordination veillerait également à la création de nouveaux programmes en français dans les domaines et les régions actuellement peu ou pas desservis.

Les avantages de la fédération de programmes en une entité coordonnée

Ce modèle permettrait de maintenir les conventions collectives de professeur.e.s, qui demeureraient des employés de leurs établissements d'attache actuels. Il permettrait aussi de préserver la réputation des programmes et des diplômes des différentes universités existantes avec un « double sceau » sur des diplômes, soit l'université d'attache et l'université de l'Ontario français. Un professeur à la retraite du CRÉFO a d'ailleurs souligné que ce modèle, même s'il ne menait pas à une université de langue française, pourrait tout de même favoriser la création de nouvelles installations physiques et une coordination des programmes en français dans l'ensemble sans transformation abrupte du régime⁵³. Il s'agirait peut-être d'un moyen d'atteindre une complétude institutionnelle partielle à moindre coût et le plus rapidement, a constaté une étudiante de l'Université d'Ottawa. Les universités bilingues pourraient être moins réfractaires à cette formule hybride, qui pourrait constituer un premier pas entrouvrant la porte à l'avènement d'une université de langue française un jour. Cet organe de coordination pourrait agir comme chien de garde dans les universités bilingues⁵⁴. À l'inverse du modèle de la division des établissements

⁵² « Gouvernance universitaire... », *op. cit.*, p. 4.

⁵³ *Ibid.*, p. 5; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 3; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p. 2.

⁵⁴ Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 1 », *op. cit.*, p. 3; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 2 », *op. cit.*, p. 2; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 3 », *op. cit.*, p. 3.

bilingues, l'organe de coordination pourrait également s'imposer rapidement à l'échelle provinciale.

Les défis de la fédération de programmes en une entité coordonnée

En revanche, ce modèle a une faille principale, qui n'est pas sans conséquence. Seule la gestion du financement, un seul des cinq piliers de la gouvernance universitaire serait réalisé clairement et ferait de l'université française éventuelle un résultat possible, mais pas nécessairement probable, loin à l'horizon. À fin de compte, on n'aurait constitué qu'un organe de pression externe aux universités bilingues. « On serait toujours en négociation⁵⁵ », a remarqué un professeur à la retraite du CRÉFO. On craint aussi que le financement public offert pour faire ce virage soit minime. Deux administratrices, respectivement du Collège Glendon et de l'Université de Sudbury, ont même affirmé trouver ce modèle « difficile à concevoir ». Les étudiant.e.s francophones se trouveraient toujours dans des campus où ils seraient minoritaires (environ 18% à l'Université Laurentienne, 20% au Collège Glendon et 27% à l'Université d'Ottawa). Très peu changerait dans le quotidien des étudiant.e.s, qui fréquenteraient encore ces espaces où la culture française est secondarisée⁵⁶. Il serait aussi difficile de gérer la panoplie d'approches, ou de résistance, des huit administrations vis-à-vis de cet organe de pression, dont le pouvoir et le rapport de force auraient besoin d'être conséquents. On craint également qu'on aboutisse à une marchandisation des programmes de langue française, que l'Ontario français s'épuise dans ce processus et que cette société minoritaire ne parvienne jamais à l'établissement d'une université de langue française. Par ailleurs, cette solution de rechange minimaliste ne lutterait en rien contre l'exclusion historique des Franco-Ontarien.ne.s des universités et de leur gestion, ce qui maintiendrait le rapport trouble qu'ils entretiennent depuis plusieurs années avec l'institution.

⁵⁵ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p. 3.

⁵⁶ Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 1 », *op. cit.*, p. 3; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 2 », *op. cit.*, p. 2; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 3 », *op. cit.*, p. 3; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 3; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p.3.

La création d'une université affiliée ou fédérée à une université bilingue ou de langue française

En quatrième et dernier lieu, le système universitaire de l'Ontario français compte déjà quelques universités affiliées et fédérées. C'est notamment le cas de l'Université de Hearst (francophone), affiliée à l'Université Laurentienne, et de l'Université de Sudbury (bilingue), fédérée à l'Université Laurentienne. Pour sa part, l'Université Saint-Paul (bilingue) est fédérée à l'Université d'Ottawa. Une université affiliée ou fédérée a l'avantage de fonctionner globalement comme une université indépendante, dans la mesure où elle gère ses programmes, ses professeur.e.s, ses immobilisations et son recrutement. Certaines universités affiliées, dont l'Université de Hearst, reçoivent leur financement public directement du gouvernement provincial. Cela dit, les programmes, les diplômes offerts et dans certains cas les budgets doivent être approuvés par le conseil des gouverneurs et le sénat de l'université mère. Ce modèle consisterait donc à créer une nouvelle université de langue française, qui serait affiliée à une université bilingue existante ou à une université de langue française ailleurs au Canada. Par exemple, cette nouvelle université affiliée pourrait prévoir le rapatriement des programmes en français de l'Université d'Ottawa, de l'Université Laurentienne ou du Collège universitaire Glendon de l'Université York, tout en gardant un lien privilégié avec l'université mère, qui leur offrirait son sceau et qui octroierait ses diplômes. Cette université affiliée pourrait tout de même bénéficier d'un mandat provincial et fonder des campus ailleurs en province⁵⁷. Le second scénario serait de constituer une université affiliée à une université de langue française à l'extérieur de l'Ontario. Ce scénario pourrait aussi privilégier la création de nouveaux programmes de langue française, qui ne sont pas présentement offerts dans la province, dans un ou plusieurs nouveaux campus.

Les avantages d'une université affiliée ou fédérée

Ce modèle comporte plusieurs similitudes avec le modèle de l'université indépendante de langue française, dans la mesure où elle permettrait l'autonomisation des programmes, des professeur.e.s et des installations, tout en maintenant l'héritage de l'université mère⁵⁸, a remarqué un administrateur de l'Université d'Ottawa. On pourrait d'ailleurs compléter les programmes partiellement offerts en français par la collaboration plutôt que par la confrontation. Au plan politique, cette réforme pourrait passer plus facilement et être perçue comme un simple

⁵⁷ « Gouvernance universitaire... », *op. cit.*, p. 7.

⁵⁸ *Ibid.*; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p.3.

remaniement administratif des établissements existants. Les institutions bilingues pourraient aussi maintenir leur engagement envers l'Ontario français. La vie étudiante en français pourrait être assurée aussi avec la désignation de pavillons de langue française. Ce modèle satisferait (ou du moins partiellement) aux cinq piliers de la gouvernance universitaire francophone. On y voit une étape transitoire, qui pourrait éviter la concurrence entre les établissements bilingues et une nouvelle université française indépendante, même en reportant à plus tard l'obtention d'une charte et l'indépendance⁵⁹. L'idée de l'affiliation à une université francophone à l'extérieur de la province ne semble pas toutefois tenir le haut du pavé. On préférerait au lieu qu'une structure autonome en Ontario développe des liens d'égal à égal avec d'autres établissements francophones, dont l'Université de Saint-Boniface, l'Université Laval et l'Université de Moncton par exemple⁶⁰. Autrement dit, on généraliserait ainsi l'entente qu'a l'Université de Hearst avec l'Université Laurentienne à l'ensemble des programmes en province. Le modèle permettrait aussi de maintenir un accès aux professeur.e.s, qui pourraient enseigner des cours et diriger des mémoires en français, ce que fait actuellement une minorité, petite, mais notable, de professeur.e.s bilingues à l'Université York, à l'Université Laurentienne et à l'Université d'Ottawa.

Les défis de l'université affiliée ou fédérée

Comme tout modèle, celui-ci viendrait aussi avec son lot de défis. Le nouvel établissement fédéré pourrait connaître de nombreux défis dans l'ouverture de campus régionaux sans que l'université mère n'en dicte les modalités et l'ampleur. Certains gouverneur.e.s pourraient également résister à tout projet d'expansion⁶¹. Une consultante de Toronto a d'ailleurs avancé que les universités bilingues pourraient sévèrement limiter les pouvoirs décisionnels octroyés à ces nouvelles universités affiliées. Les universités affiliées demeureraient aussi assujetties aux décisions financières et académiques de l'établissement principal. Par ailleurs, on pourrait avoir à dépenser autant dans cette aventure que ce qu'il faudrait pour constituer une nouvelle université de langue française indépendante. La transition vers l'indépendance en deux temps, comme l'entendrait ce modèle, pourrait ainsi finir par coûter plus cher que la démarche directe de

⁵⁹ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p. 3.

⁶⁰ Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 1 », *op. cit.*, p. 3; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 2 », *op. cit.*, p. 3; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 3 », *op. cit.*, p. 3.

⁶¹ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p. 3.

constituer une nouvelle université de toute pièce. Cette idée a surtout emballé les participant.e.s dans la mesure où elle pourrait permettre d’amorcer une transition avec moins de résistance de la part des universités bilingues qu’avec leur division ou l’imposition sur eux d’une coordination des programmes. Toutefois, comme le rappelle un représentant de l’Université d’Ottawa, les universités n’appartiennent pas au gouvernement; il s’agit d’entités privées qui ont le droit de faire comme elles le souhaitent. Selon un étudiant du même établissement, les universités bilingues pourraient bien « refuser à une université fédérée de se séparer en fin de compte⁶². » Cette forme d’étapisme pourrait prolonger indéfiniment la tutelle dont on souhaite se libérer⁶³. L’autonomie pourrait aussi s’effriter avec le temps et même contribuer à la ghettoïsation des Franco-Ontarien.ne.s. Un administrateur de l’Université de Hearst avance toutefois qu’on perçoit à peine, dans son établissement, la présence de l’Université Laurentienne.

Le modèle privilégié par la communauté

À l’exception des administrateur.trice.s des universités bilingues, qui ont exprimé de grandes réserves pour l’ensemble des modèles, un consensus régnait parmi les participant.e.s des six séances de cet atelier. On a préféré, à peu près à l’unanimité, le premier modèle, c’est-à-dire la mise sur pied d’une université indépendante de langue française. D’autres ont vu la création d’une université affiliée ou fédérée comme un entre-deux, qui pourrait permettre plausiblement à une université de langue française autonome d’émerger en toute douceur dans un avenir pas trop éloigné⁶⁴. Autrement dit, s’il n’y avait pas une unanimité sur le chemin à parcourir, il y avait un consensus important sur la destination à atteindre.

Les participant.e.s ont avancé que la nouvelle université aura besoin d’apprendre de l’expérience malheureuse du Collège des Grands-Lacs pour assurer qu’il ait les moyens de ses ambitions, ou du moins des ambitions appropriées pour ses moyens. Les groupes consultés veulent également éviter qu’il y ait, pour plus que quelques années, une coexistence et une concurrence entre les universités bilingues et la nouvelle université française. On souhaite que la transition se fasse rapidement, question de limiter l’érosion des acquis, en obtenant par exemple une exclusivité

⁶² Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 3.

⁶³ Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 1 », *op. cit.*, p. 3; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 2 », *op. cit.*, p. 3.

⁶⁴ Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 1 », *op. cit.*, p. 3; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 2 », *op. cit.*, p. 3-4.

d'enseigner en français, semblable à celle qu'avait obtenue La Cité collégiale en 1991. Pour diminuer la résistance que pourrait susciter cette transition, on voudrait aussi bien prendre en compte les préoccupations des professeur.e.s, des administrateur.rice.s, des étudiant.e.s et des politicien.ne.s. Globalement, on trouve les idées de diviser les universités bilingues ou de créer une coordination des programmes potentiellement coûteuses et peu porteuses de réformes durables. Un groupe a même voulu écarter définitivement l'idée de créer une coordination provinciale⁶⁵.

En somme, on constate qu'il existe un intérêt important pour une université indépendante de langue française, même si le trajet pour atteindre ce but reste à déterminer. Cela dit, si les participant.e.s craignent une perte de reconnaissance pour les programmes en français actuels avec un nouvel établissement de langue française, ils craignent surtout que les universités bilingues résistent et veuillent maintenir leur assise sur l'enseignement universitaire en Ontario français. On espère certainement la collaboration des universités bilingues, qui devraient reconnaître à l'Ontario français la légitimité de son aspiration d'avoir une université de langue française à lui. En revanche, la fin de non-recevoir dont font preuve les universités bilingues depuis les efforts périodiques pour établir une université de langue française depuis la fin des années 1960, font craindre aux participant.e.s qu'ils fassent tout dans leur possible pour bloquer la réalisation de cette aspiration.

⁶⁵ Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ... Groupe : 2 », *op. cit.*, p. 3; Éric Marcotte, Magalie-France Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ... Groupe : 3 », *op. cit.*, p. 4; Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 4.

4. LES AUTRES DIMENSIONS DE L'UNIVERSITÉ EN ONTARIO FRANÇAIS

Si l'atelier sur les modèles a été le plus populaire chez les participant.e.s, d'autres ateliers ont été tenus en parallèle sur la place de la recherche et du prestige au sein d'un nouveau régime universitaire en Ontario français (dont sur les préférences quant aux nouveaux programmes à créer), les liens qu'aurait à bâtir un nouvel établissement, les moyens d'attirer des étudiant.e.s de l'extérieur de la province, ainsi que la mobilisation communautaire nécessaire pour faire aboutir le projet. Les lignes qui suivent en constituent un aperçu.

La place de la recherche, de la reconnaissance et du prestige

La tradition d'enseignement, la qualité de la recherche des professeur.e.s et les réalisations des anciens étudiant.e.s constituent les éléments principaux qui fournissent à une université une reconnaissance et un prestige. Cet atelier a cherché à savoir comment on pourrait conserver les acquis des programmes en français présentement offerts dans les universités bilingues et les reproduire au sein d'un nouvel établissement. La qualité des programmes, la réputation des professeur.e.s, la visibilité de leurs recherches, la réputation de l'établissement, l'avis des leaders d'opinion dans un entourage, la modernité des installations, les bourses, ainsi que les taux de placements valent leur pesant en or, bien plus que le marketing et les sondages a constaté un groupe⁶⁶. Un établissement de langue française pourrait aussi mieux reconnaître la spécificité franco-ontarienne, mieux s'insérer dans le réseau canadien et mondial des universités de langue française et se libérer de la gestion des objectifs multiples des universités bilingues, qui tâchent à la fois de concurrencer les grandes universités de langue anglaise et les universités de langue française. La petite taille pourrait être vue comme une richesse; on n'a qu'à penser à certaines petites universités (Mount Allison, Bishop's, des *colleges* américains, etc.), qui ont adopté cette voie. On pourrait aussi constituer une niche en augmentant le nombre de baccalauréats « 2 + 2 », qui permettent à l'étudiant, faisant quatre ans d'études également réparties entre un programme collégial et une discipline connexe à l'université, d'obtenir deux diplômes. On voudrait aussi innover pour inciter des étudiant.e.s au premier cycle de poursuivre aux 2^e et 3^e cycles, un palier

⁶⁶ Yannick Nkayilu Salomon et Marie-Pier Demers, « La reconnaissance, le prestige et la place de la recherche au sein d'un nouveau modèle universitaire en Ontario français (1 h). Groupe : 8 bloc 1-1 », 4 octobre 2014, p. 2-3, 5-6, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

où les Franco-Ontariens restent sous-représentés, en raison de l'offre de programmes, qui est liée à leur plus faible propension que la majorité à réaliser des études supérieures⁶⁷. On voudrait aussi y attirer des gens prolifiques de l'Ontario français, du Québec, de la francophonie canadienne et de la Francophonie mondiale pour y prendre une charge de cours. On aimerait également aussi assurer la transition du plus grand nombre de professeurs chevronnés et appréciés vers cet établissement, tout en rapatriant des professeurs franco-ontariens qui travaillent à l'extérieur du régime universitaire bilingue ontarien.

Il faudrait aussi assurer la confiance auprès des élèves des écoles secondaires quant au potentiel de cet établissement dans les années à venir. On pourrait aussi reproduire certaines pratiques gagnantes des universités bilingues. Si quelques participants ont souligné qu'une nouvelle institution de langue française pourrait faire germer des craintes au niveau de la qualité de l'éducation qu'elle offrira, plusieurs élèves et étudiants ont alors fait remarquer que la reconnaissance et le prestige seraient moins importants que la possibilité de pouvoir se reconnaître dans l'établissement. Selon un étudiant de l'Université d'Ottawa, « la qualité n'est pas déterminée par les critères du Times Higher Education World University Ranking, mais par ce que les étudiants vivent sur le terrain. Quand nos cours en français se font annuler, notre matériel didactique n'est pas dans notre langue et nous avons régulièrement des professeurs qui ne comprennent pas la réalité d'un étudiant minoritaire, nous devons nous demander si les universités actuelles offrent réellement de la « qualité » aux étudiants francophones et francophiles »⁶⁸.

Les priorités pour la création de nouveaux programmes

Sachant que la majorité des disciplines collégiales et universitaires ne sont pas offertes en français, cet atelier a permis aux participants de discuter des programmes qui pourraient être créés en province et en région. Cette discussion s'est inspirée d'un document, fourni par les États généraux et inspiré des enquêtes du Ministère de la Formation, des Collèges et Universités (MFCU). En le lisant, on peut apprendre que seulement 22 % des programmes universitaires de l'Ontario offerts en anglais en 2006-2007 y étaient aussi offerts en français. Pourtant, ce taux variait considérablement entre Ottawa (36 %), Sudbury (33 %) et Toronto (7 %). Outre Hearst, Kapuskasing et Timmins, où l'offre est encore plus faible qu'à Toronto, et la formation en

⁶⁷ Yannick Nkayilu Salomon et Marie-Pier Demers, « La reconnaissance... », *op. cit.*, p. 4-6.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 6.

pédagogie offerte à Windsor, il n'existe aucun programme en français ailleurs⁶⁹. D'ailleurs, un administrateur de l'Université de Hearst a rappelé qu'il était difficile de parler d'accès régional pour un programme, comme l'avait fait le MFCU dans sa recherche, dans l'ensemble du Nord lorsqu'il n'est offert qu'à Sudbury par exemple⁷⁰. Le Nord ne devrait donc pas être considéré au même titre que l'Est comme région étant donné l'immensité du territoire à couvrir. Un autre groupe s'est aussi accordé pour dire que le Grand-Nord et le Nord-Ouest devaient être détachés dans les statistiques pour comprendre les carences dramatiques dans l'accès aux programmes en français dans ces régions⁷¹.

Deux groupes sur trois ont d'abord tenu à souligner que les statistiques de 2006-2007 auraient eu à être actualisées par le MFCU pour permettre une discussion adaptée à la réalité (si elle a changé) en 2014-2015⁷². Certains auraient aussi aimé mieux comprendre les similitudes entre les programmes existants pour pouvoir mieux identifier les groupements de disciplines (et non seulement les programmes spécifiques) dans lesquels les carences sont les plus graves⁷³. Il y aurait un équilibre à atteindre entre les besoins de l'Ontario d'avoir des citoyens réfléchis, ceux du marché du travail d'avoir des employés compétents et ceux des étudiant.e.s qui risquent de profiter pleinement de leur instruction s'ils ont accès à un programme qui les intéressent. On aurait aussi besoin de prendre en compte les coûts additionnels associés au déplacement des personnes de Toronto à Hearst par exemple, et vice-versa, pour les programmes qui ne pourront s'offrir dans une région, peut-être en ouvrant des résidences (gratuites ou fortement subventionnées) pour ceux qui auraient à suivre une partie de leur formation à l'extérieur de la ville. Les trois séances ont identifié les dix principaux programmes offerts exclusivement en anglais en province comme étant prioritaires. Un groupe a suggéré qu'on priorise des formations en pharmacie, en dentisterie, en optométrie, en architecture, en génie nucléaire, en aviation, en médecine vétérinaire et en douane à au moins un endroit en province. On a aussi demandé qu'on offre davantage de programmes de

⁶⁹ « L'accessibilité aux programmes postsecondaires de langue française », 2014, p. 4, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

⁷⁰ Éric Marcotte, Magalie-France-Houle et Ève Ferreira-Aganier, « ...Groupe : 1 », *op. cit.*, p. 1.

⁷¹ Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « Domaines à prioriser pour la création de nouveaux programmes collégiaux et universitaires en français en Ontario [Aminata Brah Moumouni] », 4 octobre 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP ; Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « ...[Carol Jolin] », *op. cit.*, p. 4.

⁷² Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « Domaines à prioriser pour la création de nouveaux programmes collégiaux et universitaires en français en Ontario [Carol Jolin] », 4 octobre 2014, p. 2; Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « Domaines à prioriser pour la création de nouveaux programmes collégiaux et universitaires en français en Ontario [Britney Pépin] », 4 octobre 2014, p. 2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

⁷³ Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « ...[Aminata Brah Moumouni] », *op. cit.*, p. 2.

maîtrise et de doctorat, ce qui est le cas dans seulement le quart des disciplines actuellement⁷⁴.

Au plan régional, on voudrait mieux répondre dans l'Est aux besoins de la fonction publique, des entreprises en agriculture et en technologie. L'un des groupes a rajouté le génie, tandis qu'un autre a souhaité que le Collège Boréal renforce ses formations en agriculture⁷⁵. Dans le Sud, on a estimé vouloir des programmes en sciences infirmières, en travail social, en médecine, en psychologie, en commerce et finance, en droit, mais aussi en sciences sociales et en énergie renouvelable, question aussi de mieux répondre à la demande à Toronto et à combler des pénuries importantes quant à la main-d'œuvre bilingue, notamment dans les services publics. Pour le Nord, on a suggéré la création de plus de formations en santé, en petite enfance, en criminologie, en génie environnemental, en génie minier, en génie de la biomasse, en énergie renouvelable, en aviation et en foresterie, puisque l'extraction de ressources naturelles continue de dominer l'activité économique de la région, même si de plus en plus de petites et moyennes entreprises y voient le jour⁷⁶. On a rappelé que le développement du Cercle de Feu risque de stimuler le développement de la région et qu'une collaboration avec les Premières Nations pourrait apporter des retombées positives pour les Franco-Ontariens.

Quoiqu'il en soit, on considère l'éducation à distance comme un pis-aller, utile surtout lorsqu'il est impossible pour une personne de quitter sa région pour étudier. La technologie peut offrir des occasions inusitées, mais aussi occasionner de nombreuses embûches techniques et ainsi diminuer la qualité de la formation. On préfère ainsi de loin la constitution de programmes offerts en personne dans un lieu physique, qui constituerait une sorte d'« épicerie » culturelle et intellectuel de l'Ontario français, d'où les échanges et les réseaux émergeraient organiquement⁷⁷. On suggère ainsi le développement d'un modèle hybride, par lequel la majorité des étudiants pourraient accéder à des cours offerts en classe. L'un des groupes a aussi rappelé le modèle de l'Université de Moncton, qui offre les deux premières années de formation générale à ses trois

⁷⁴ Yannick Nkayilu Salomon et Marie-Pier Demers, « Domaines à prioriser pour la création de nouveaux programmes collégiaux et universitaires en français en Ontario. Groupe 8 », 4 octobre 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP; « L'accessibilité... », *op. cit.*, p. 6-7.

⁷⁵ Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « ...[Carol Jolin] », *op. cit.*, p. 1; Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « ...[Britney Pépin] », *op. cit.*, p. 1; Yannick Nkayilu Salomon et Marie-Pier Demers, « Domaines... », *op. cit.*, p. 2.

⁷⁶ Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « ...[Aminata Brah Moumouni] », *op. cit.*, p. 1; Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « ...[Carol Jolin] », *op. cit.*, p. 2; Yannick Nkayilu Salomon et Marie-Pier Demers, « Domaines... », *op. cit.*, p. 2-3; Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « ...[Britney Pépin] », *op. cit.*, p. 2.

⁷⁷ Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « ...[Aminata Brah Moumouni] », *op. cit.*, p. 3; Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « ...[Britney Pépin] », *op. cit.*, p. 2; Yannick Nkayilu Salomon et Marie-Pier Demers, « Domaines... », *op. cit.*, p. 2-3.

campus. Pour les années supérieures, l'étudiant qui souhaite rester en région peut terminer sa troisième et quatrième année en région en obtenant un diplôme plus général (sciences humaines, études acadiennes, sciences de la santé, etc.), tandis que celui qui peut se rendre au campus principal, peut y compléter une formation spécialisée (histoire canadienne, sciences infirmières, etc.). En s'étant déplacé pour deux années seulement au lieu de quatre, l'étudiant peut réduire les coûts des études pour ceux qui optent pour cette possibilité⁷⁸. L'existence d'un régime universitaire provincial de langue française pourrait donc permettre, à la fois, la rétention régionale et la mobilité provinciale. On rajoute d'ailleurs que les programmes offerts partiellement en français ou à très faible choix de cours dans les universités bilingues, qui fonctionnent chacune en silos, alimente souvent un cercle vicieux, en occasionnant de nombreux conflits d'horaire, qui mènent les inscriptions francophones à la baisse, qui elles mènent inévitablement à une diminution dans l'offre de cours⁷⁹.

Les liens à tisser entre une nouvelle université et les collèges et universités existants

Les consultations de l'automne 2013 avaient révélé que la société franco-ontarienne privilégie la collaboration avant la concurrence. Cet atelier a donc discuté du rôle des collèges de langue française et des universités bilingues devant la création d'une nouvelle université de langue française. En matière d'infrastructure, on aimerait potentiellement, là où le besoin se fera sentir, partager des locaux, des bibliothèques, des archives, des espaces de rencontres, des espaces commerciaux, même si on préférerait constituer le plus grand nombre possible d'espaces francophones autonomes⁸⁰. On propose aussi de partager des infrastructures, lorsque ce sera nécessaire, avec des infrastructures communautaires francophones existantes (collèges, écoles secondaires, centres communautaires francophones, etc.) En vue d'atteindre l'objectif d'élargir l'espace francophone, on espère prioriser les partenariats avec les institutions et organismes francophones avant d'entreprendre des rapports avec des établissements, même si de la même catégorie, bilingues ou anglophones. Les liens avec les collèges pourront favoriser l'accès aux programmes, surtout dans les plus petites localités. On pourra ainsi ouvrir des campus et des points de service plus facilement en région.

⁷⁸ Kimberly Jean Pharnus et Isabelle Gagnon, « ...[Britney Pépin] », *op. cit.*, p. 3.

⁷⁹ Yannick Nkayilu Salomon et Marie-Pier Demers, « Domaines... », *op. cit.*, p. 4.

⁸⁰ Jean-Marc Fiende et Ajà Besler, « Liens à tisser entre une nouvelle université et les collèges et universités existantes. Groupes : 1-2-3 », 4 octobre 2014, p. 1-2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

Sur le plan des partenariats, on propose d'étudier les modèles existants, mais aussi de songer à des collaborations avec des établissements francophones ailleurs au pays (de la Nouvelle-Écosse à l'Alberta en passant par le Québec). On ramène également l'idée de multiplier des baccalauréats « 2 + 2 ». Toutefois, on estime que les formations universitaires auront besoin d'être offertes majoritairement dans l'établissement en question et mener à l'obtention d'un diplôme provenant de l'université franco-ontarienne. Sur le plan de la vie étudiante, on estime qu'il faudrait assurer une animation culturelle francophone en lien avec les associations francophones du milieu, mais aussi la Politique d'aménagement linguistique⁸¹. On estime d'ailleurs que la création de coopératives culturelles pourrait assurer le lien entre la communauté et les étudiant.e.s. On espère aussi établir de bons rapports avec les gouvernements provincial et fédéral en vue d'assurer le financement équitable de la nouvelle université. Des rapports avec le secteur privé pourraient assurer plus de stages coopératifs en français, dans diverses régions. On pourrait enfin tisser de bons liens avec les communautés ethnoculturelles francophones pour assurer qu'elles s'investissent aussi dans ce projet, s'y reconnaissent et se l'approprient.

La place des étudiant.e.s immigrant.e.s, de la francophonie canadienne, de l'étranger et de l'immersion française

Sans compter son mandat de recruter davantage de diplômé.e.s des écoles secondaires franco-ontariennes, une université de langue française en Ontario devra aussi attirer des francophones issu.e.s de l'immigration, d'ailleurs au Canada, des diplômé.e.s d'écoles d'immersion et des étudiant.e.s de l'international. Cet atelier a voulu réfléchir à la manière dont le nouvel établissement pourrait se positionner vis-à-vis de ces populations. Les participant.e.s ont d'abord exprimé que ce nouvel établissement aura à accueillir les étudiant.e.s issu.e.s de l'immigration francophone, un groupe qui constituera une force vive pour tout nouvel établissement de langue française dans la province. Les groupes ont également souligné vouloir multiplier les programmes d'échanges avec d'autres universités francophones au Canada et ailleurs dans le monde, signalant ainsi la volonté du nouvel établissement de s'insérer au cœur d'un réseau mondial d'universités francophones, d'encourager l'utilisation du français dans le monde universitaire et de renforcer l'assise de ces trois échelons de communautés⁸². Si les

⁸¹ *Ibid.*, p. 3.

⁸² Stéphanie Taylor et Julien Lalonde, « Un pôle d'attraction : la place des étudiant.e.s internationaux et d'immersion au sein d'une nouvelle université. Bloc 3 », 4 octobre 2014, p. 1-2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

étudiant.e.s francophones de l'étranger viennent parfois au Canada pour améliorer leur anglais, le français demeure la seconde langue mondiale pour les étudiant.e.s provenant de l'international. Le nouvel établissement aura donc un devoir de promouvoir l'équilibre entre les cultures franco-ontarienne, canadienne-française et francophone mondiale⁸³. On pourra aussi développer des stratégies pour retenir ces étudiant.e.s en Ontario français et augmenter la visibilité de l'établissement en accueillant des professeur.e.s invité.e.s de l'étranger.

On remarque aussi qu'en 2012-2013, on comptait 98 697 élèves inscrits au régime scolaire franco-ontarien et 174 895 élèves inscrits au régime d'immersion⁸⁴. D'après les trois groupes consultés, l'université française pourrait donc attirer davantage d'étudiants de l'immersion vers les programmes en français. Auprès de ces étudiant.e.s potentiel.le.s, on déploierait une stratégie bien différente toutefois, dans la mesure où la volonté de permettre à certains élèves de l'immersion d'améliorer leur bilinguisme, et non pas la rétention, dicterait la stratégie à leur endroit. Pour que cette venue soit constructive et appropriée, on prévoirait un test d'admission pour vérifier les capacités langagières des candidats en 12^e année. Au niveau du curriculum toutefois, puisqu'ils auraient suivi un curriculum ontarien ou canadien, il y aurait peu d'accommodements particuliers à leur faire sur le plan de la programmation. Cela dit, on remarque que, souvent au sein des universités bilingues, le fardeau d'appuyer les étudiant.e.s en immersion au plan linguistique tombe sur les étudiant.e.s franco-ontarien.ne.s qui sont bilingues et qui sacrifient de leur temps à peaufiner les aptitudes en français de leurs collègues plutôt que les leurs. Il faudrait donc un programme de mentorat formel, et rémunéré, qui s'en occuperait. L'ambiance francophone pourrait toutefois prendre un coup si on devait accueillir un nombre trop élevé de francophiles ou encore d'étudiant.e.s ayant de faibles ou de très faibles capacités en français⁸⁵. Il faudrait cependant que l'établissement s'assure de se tenir loin du bilinguisme institutionnalisé, le bilinguisme devant se limiter à une aptitude personnelle qu'on développe grâce à une formation en français. Autrement dit, on privilégierait un modèle francophone où les francophiles de la majorité se grefferaient à la société franco-ontarienne et non pas l'inverse. D'ailleurs, l'anglophilie de plusieurs franco-ontarien.ne.s les attire déjà en ce sens. On voudrait aussi éviter de verser trop de

⁸³ Stéphanie Taylor et Julien Lalonde, « Un pôle d'attraction : la place des étudiant.e.s internationaux et d'immersion au sein d'une nouvelle université. Bloc 2 », 4 octobre 2014, p. 1-2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

⁸⁴ *Coup d'œil : Les écoles de l'Ontario 2012-2013*, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/quickfacts/2012-13/quickFacts12_13f.pdf, page consultée le 6 janvier 2015.

⁸⁵ Stéphanie Taylor et Julien Lalonde, « Un pôle d'attraction... Bloc 3 », *op. cit.*, p. 2-3.

ressources financières dans leur attraction à une université française, dont la priorité aura à demeurer l'instruction des jeunes franco-ontariens dans toute leur diversité.

En ce qui concerne les étudiants de la francophonie canadienne, il s'agit d'un bassin qu'on exploite beaucoup à l'Université d'Ottawa, là où presque la moitié des étudiants francophones viennent de l'extérieur de la province. À cause du poids de cette université parmi les effectifs de langue française, il s'agit donc d'un étudiant sur trois dans les cours en français en province. On voudrait surtout maintenir l'attrait des Québécois vers un établissement ottavien, mais peut-être aussi de les attirer vers Sudbury et Toronto également, question de renforcer une sensibilité du Québec à l'Ontario français dans son ensemble⁸⁶.

La mobilisation communautaire à la suite du Sommet

Les participants des consultations de l'automne 2013 avaient identifié la mobilisation communautaire comme une pratique gagnante, qui pourrait renforcer la revendication pour une université de langue française. Cet atelier s'est penché sur les moyens de mobiliser les divers secteurs de cette communauté afin d'assurer un suivi positif aux priorités établies lors des États généraux. On a rappelé les succès récents de la communauté, dont l'indépendance du Commissariat aux services en français, le maintien du Collège d'Alfred, l'autonomisation de TFO, la reconnaissance de la journée des Franco-Ontariens et la déclaration de Montfort comme hôpital universitaire, entre autres⁸⁷. En milieu minoritaire, au lieu de contester le pouvoir établi, on trouve plus sage de bien amener son sujet, de souligner l'aspect positif d'un projet nouveau et justifier, pour le mieux et pour le pire, sa faisabilité économique. L'explication d'un projet avec nuance et clarté peut éviter des critiques qui ne mèneraient qu'au maintien du statu quo. La population franco-ontarienne doit aussi faire preuve d'une certaine solidarité dans de tels dossiers. On a donc recommandé de la tenir au courant, de la sensibiliser et de prévoir des réponses aux critiques⁸⁸. Un bon rapport avec le gouvernement provincial dans ce projet pourrait également être

⁸⁶ *Ibid*; Stéphanie Taylor et Julien Lalonde, « Un pôle d'attraction... Bloc 2 », *op. cit.*, p. 2-3.

⁸⁷ Andrée Rainville et Michelle Nadeau, « Mobilisation communautaire à la suite [d]u Sommet provincial des États généraux. Groupe : Bloc 1 », 4 octobre 2014, p. 1-2; Andrée Rainville et Michelle Nadeau, « Mobilisation communautaire à la suite [d]u Sommet provincial des États généraux [Caroline Gélinault] », 4 octobre 2014, p. 1-2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

⁸⁸ Andrée Rainville et Michelle Nadeau, « Mobilisation communautaire à la suite [d]u Sommet provincial des États généraux [Anne Gerson] », 4 octobre 2014, p. 1-3, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP; Andrée Rainville et Michelle Nadeau, « ...Bloc 1 », *op. cit.*, p. 2-3; Andrée Rainville et Michelle Nadeau, « ...[Caroline Gélinault] », *op. cit.*, p. 2-3.

un atout. On a aussi cru avoir intérêt à garder un œil sur l'élection fédérale en 2015, qui pourrait élire un gouvernement plus sensible au dossier des langues officielles. On propose d'ailleurs de développer des trousseaux pour informer les députés du projet, montrer que le projet est rassembleur, qu'il y a une logique juridique, culturelle et économique au dossier.

5. LES DONNÉES À OBTENIR

Afin d'établir la marche à suivre, le Sommet a proposé que les participant.e.s identifient les connaissances qu'il faudrait procurer à l'Ontario français pour qu'il ait une meilleure idée de la clientèle, du financement, des possibilités d'accès et des stratégies gagnantes pour la réalisation de son aspiration d'établir une université « par et pour » les Franco-Ontarien.ne.s.

La clientèle éventuelle

On voudrait faire des vérifications croisées entre les statistiques du gouvernement et des universités bilingues quant aux inscriptions francophones pour connaître, par exemple la proportion qui étudie en français et pourquoi (absence de programme, conflits d'horaire, sentiment d'exclusion, etc.), le cas échéant, les étudiant.e.s francophones n'étudient pas en français. On voudrait ensuite sonder les intérêts pour les nouveaux programmes en vue d'identifier lesquels il faudrait créer, mais aussi évaluer le potentiel de la formation à distance. Bien que les recherches à cet effet existent, il faudrait aussi mieux comprendre les choix qui entourent la sélection (ou non) d'un établissement postsecondaire francophone et actualiser les données sur la rétention scolaire en Ontario français⁸⁹. Il faudrait mieux comprendre les forces et les failles du régime actuel à ce niveau. Il faudrait évaluer le réel potentiel du bassin des étudiant.e.s de l'étranger, des étudiant.e.s de l'immersion, des étudiant.e.s à l'extérieur de la province, au-delà des diplômé.e.s franco-ontarien.ne.s, ainsi que le potentiel pour la croissance. Il faudrait mieux comprendre la clientèle francophone actuelle – ses origines, sa propension à faire des études en français, son adhésion au bilinguisme et sa volonté de peaufiner sa langue maternelle et la langue de la majorité, etc. Il faudrait ensuite mieux comprendre la localisation et la géographie de la population franco-ontarienne actuelle et à venir, mais aussi croiser les courants migratoires des francophones avec les besoins régionaux à l'avenir. Autrement dit, on voudrait avoir une idée des régions vers lesquelles se dirige la population et particulièrement son potentiel de croissance dans le Centre.

⁸⁹ « Discussion sur les informations à recueillir dans le cadre de l'étude de faisabilité », 5 octobre 2014, p. 1; « Étude des données manquantes », 5 octobre 2014, p. 1; « Études des données manquantes [2] », 5 octobre 2014, p. 1; Julien Lalonde et Stéphanie Taylor, « Présentation de l'étude de faisabilité et les données », 5 octobre 2014, p. 1-3, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

Le financement éventuel

On propose d'établir des parallèles avec le financement des autres provinces pour leur université de langue française, mais surtout le Québec, qui consacre 29 % du financement total pour les universités aux trois universités de langue anglaise, même si les Anglo-Québécois.es ne représentent eux que 8% de la population du Québec⁹⁰. En Ontario, alors que les Franco-Ontarien.ne.s représentent 4,3% de la population de la province, le montant affecté à l'enseignement universitaire de langue française ne s'élève, selon une estimation faite par les États généraux, qu'à 5,7 % du financement provincial pour l'enseignement universitaire⁹¹. On souhaite ainsi mieux connaître le financement actuel et le financement potentiel que pourrait attirer une université de langue française en Ontario⁹². On voudrait mieux comprendre la manière que les fonds actuels sont dépensés dans les universités bilingues, quelle proportion provient des fonds spécifiquement francophones et lesquels sont affectés à d'autres lignes budgétaires. Autrement dit, on souhaite évaluer les éléments positifs et néfastes du bilinguisme institutionnel. Il faudrait mieux comprendre les manques à gagner quant au financement en vue de mieux comprendre les défis d'un tel établissement. On pourrait aussi mieux comprendre les différentes assiettes de fonds privés, même si ceux-ci risquent d'être moins importants que pour une université de langue anglaise. On voudrait aussi comprendre le type de revenus qu'un tel établissement pourrait générer et évaluer les programmes qui généreraient des revenus et ceux qui en coûteraient davantage, peut-être afin de rendre plus plausible la viabilité des nouveaux programmes.

Les possibilités de l'accès

En ce qui concerne les données quant à l'accès à la formation universitaire en français, certains participant.e.s ont soulevé la nécessité de mieux comprendre les données sur les programmes offerts en français, au-delà de la définition que 30 crédits sont équivalents à un programme complet. S'il s'agit du nombre de crédits minimal pour obtenir une double majeure

⁹⁰ Michel Moisant *et. al.*, « Les universités anglophones financées démesurément », *La Presse*, 22 février 2013, <http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201302/22/01-4624566-les-universites-anglophones-financees-demesurement.php>, page consultée le 21 janvier 2015.

⁹¹. « Operating Grants », Conseil des universités de l'Ontario, <http://www.cou.on.ca/facts-figures/operating-grants>, page consultée le 6 janvier 2015; « Montants investis en éducation postsecondaire de langue française par le gouvernement ontarien », Ministère de la Formation et des Collèges et universités de l'Ontario, renseignements partagés par courriel par le ministère au RÉFO, 8 juillet 2013, 3 p.

⁹² « Études et données manquantes », 5 octobre 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier S ; « Discussion sur les informations... », *op. cit.*, p. 1-2; « Études des données manquantes [2] », *op. cit.*, p. 2; Julien Lalonde et Stéphanie Taylor, « Présentation de l'étude... », *op. cit.*, p. 1.

d'un baccalauréat de trois ans, la grande majorité des étudiant.e.s suivent désormais des programmes de quatre ans à spécialisation double (42 crédits par spécialisation) et parfois des spécialisations simples (60 crédits). On aimerait ainsi pouvoir distinguer les programmes complets des programmes partiels de ceux qui ne se limitent qu'à quelques cours⁹³. On propose aussi de cartographier les programmes existants, question de mieux identifier la proximité entre eux et identifier les carences les plus graves. On reconnaît qu'un nouvel établissement francophone aura à faire des choix entre les programmes qui seront complétés, ceux qui sont peut-être désuets, moins utiles ou encore redondants, d'où l'importance d'avoir des données plus précises sur ces éléments⁹⁴. On voudrait aussi comprendre l'état de l'offre dans les différentes villes et non pas par région, car l'accès pour le Nord, par exemple, n'est pas une variable utile pour comprendre autre chose que ce qui s'offre à Sudbury. On voudrait évaluer s'il y a un réel intérêt pour la formation à distance, connaître sa clientèle et mieux comprendre la volonté de se déplacer selon différents scénarios (un semestre, un an, deux ans, quatre ans, etc.). On voudrait aussi mieux comprendre le fonctionnement des universités provinciales (Moncton, Québec) et du Collège Boréal, pour étudier les structures de gouvernance, de partage, de collaboration et de répartition des ressources, mais aussi pour mieux comprendre les forces et les faiblesses de ces modèles⁹⁵. Le nouveau régime universitaire de langue française pourra ainsi apprendre des autres expériences en imaginant son modèle de gouvernance à lui.

Les stratégies gagnantes du passé qui peuvent inspirer

On voudrait enfin mieux comprendre l'histoire des établissements bilingues depuis 1960, ainsi que les raisons qui expliquent l'échec du Collège des Grands-Lacs (1995-2002), grâce à une recherche historique. On aimerait aussi savoir comment s'est passée la récente évolution de l'Université de Saint-Boniface, qui a fait la transition d'un collège universitaire à une université fédérée en 2011⁹⁶. On propose aussi plus globalement de mieux comprendre les établissements en milieu minoritaire (Sainte-Anne, Moncton, Saint-Boniface, Saint-Jean, etc.) et peut-être dans une moindre mesure les universités anglophones du Québec. On pourrait en apprendre avec

⁹³ « Discussion sur les informations... », *op. cit.*, p. 2-3; « Étude des données manquantes », *op. cit.*, p. 1-2.

⁹⁴ Julien Lalonde et Stéphanie Taylor, « Présentation de l'étude... », *op. cit.*, p. 1.

⁹⁵ « Notes discussion du dimanche matin », 5 octobre 2014, p. 2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

⁹⁶ « Études des données manquantes [2] », *op. cit.*, p. 2; Julien Lalonde et Stéphanie Taylor, « Présentation de l'étude... », *op. cit.*, p. 1-2.

l'expérience de la fondation des conseils scolaires francophones en Ontario, du moins au niveau de la division du personnel et de la répartition des ressources. On propose aussi d'imaginer tous les scénarios qui y existent de collaboration avec les collèges, le milieu communautaire et les universités du Québec. En dernier lieu, on propose de comprendre le rôle qu'une communauté peut jouer à animer un établissement universitaire indépendant en milieu minoritaire.

6. LES GRANDS CONSTATS

Le Sommet s'est terminé le dimanche avec la présentation de quatre grands constats, qu'on croyait représentatif du consensus développé pendant les ateliers du samedi. Le rassemblement du dimanche a voulu valider et préciser ces quatre constats en sous-groupes. Un consensus s'est dégagé autour du fait que le régime postsecondaire franco-ontarien doit renforcer l'accès aux programmes en français, actualiser l'approche à la rétention entre l'école secondaire et le postsecondaire, obtenir une gouvernance par et pour les Franco-Ontarien.ne.s au niveau universitaire et constituer une université faite sur mesure pour l'Ontario français.

Renforcer l'accès aux programmes en français

Il existe un consensus sur le besoin de renforcer l'accès aux programmes universitaires et collégiaux de langue française en province. Les besoins sont les plus criants à l'extérieur de l'Est et du Moyen-Nord, notamment dans le Centre, où il y a pourtant une importante population de diplômés des écoles secondaires franco-ontariennes. On souhaite compléter et augmenter l'offre de programmes en français dans l'Est, mais aussi dans le Moyen-Nord et le Grand-Nord où l'exode est un phénomène important que des programmes additionnels pourraient contrecarrer⁹⁷. En vue d'augmenter la mobilité entre les campus, on souhaite la construction de résidences subventionnées afin de réduire le coût des études pour les Franco-Ontarien.ne.s⁹⁸. On préfère appuyer le déplacement des individus vers des programmes spécialisés (peut-être seulement pour la deuxième moitié du diplôme) avant de développer l'éducation à distance, même s'il doit s'agir d'une option offerte aux gens ne pouvant se déplacer.

Actualiser l'approche à la rétention

On souhaite actualiser la stratégie provinciale de rétention entre les écoles secondaires franco-ontariennes et le postsecondaire en français, en rehaussant la promotion des programmes en français, en les présentant comme l'éducation de l'avenir auprès des jeunes franco-ontarien.ne.s dès la 6^e année et en augmentant la qualité des renseignements disponibles aux orienteurs, aux

⁹⁷ « Discussion sur les constats », 5 octobre 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

⁹⁸ « Les grands constats », 5 octobre 2014, p. 1; « Thèmes synthèses », 5 octobre 2014, p. 1-2; Isabelle Gagnon et Kimberly Jean Pharnus, « Présentation des constats », 5 octobre 2014, p. 1; Julien Lalonde et Stéphanie Taylor, « Présentation des grands constats et discussion », 5 octobre 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

enseignants et aux parents à leur sujet⁹⁹. On songe aussi à offrir des conditions alléchantes pour intéresser une clientèle francophone d'ailleurs au Canada et dans le monde, même si les programmes devront desservir principalement les Franco-Ontarien.ne.s. Les installations fournies devront être adaptées aux besoins actuels et ne pas constituer des établissements désuets de la population majoritaire. La qualité de l'enseignement, ainsi que la satisfaction vis-à-vis de l'expérience, assoiront à la longue la réputation de l'établissement.

Obtenir la gouvernance universitaire par et pour les Franco-Ontarien.ne.s

La gouvernance universitaire francophone est incontournable pour l'Ontario français, qui souhaite avoir un établissement qui lui est destiné et dont il gère les leviers. On craint que les modèles étapistes ne servent qu'à formaliser une tutelle sans fin. La gestion ne pourra s'en tenir à une gestion consultative des programmes, mais devra aussi s'étendre à l'administration, aux finances, à la vie étudiante, aux activités académiques, à la recherche et aux installations physiques¹⁰⁰. En voulant s'inspirer de l'expérience de l'établissement des universités récentes, mais aussi de l'expérience des universités de langue française en milieu minoritaire¹⁰¹, la société franco-ontarienne ne cherche rien de moins qu'une université de langue française indépendante avec quelques campus dans les principales régions de la province¹⁰². L'université de l'Ontario français devra être un lieu qui permettra de penser l'Ontario français, mais aussi de créer un savoir en français dans les principaux secteurs de la société.

Constituer une université faite sur mesure pour l'Ontario français

L'université de l'Ontario français devra répondre au paradoxe d'une université en milieu minoritaire, soit d'éloigner l'étudiant.e de son milieu pour développer son regard critique, tout en lui permettant de mieux s'approprier la culture minoritaire¹⁰³. L'université de l'Ontario français devra être centrée sur la transmission et la création de savoirs, qui formeront des travailleurs, des

⁹⁹ « Constats », 5 octobre 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP; « Les grands constats », *op. cit.*, p. 1; Isabelle Gagnon et Kimberly Jean Pharnus, « Présentation... », *op. cit.*, p. 1; Julien Lalonde et Stéphanie Taylor, « Présentation... », *op. cit.*, p. 1.

¹⁰⁰ Résumé des animateurs des groupes de validation, 5 octobre 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP; « Constats », *op. cit.*, p. 2; « Les grands constats », *op. cit.*, p. 2.

¹⁰¹ Samantha Sabourin et Samantha Puchala, « Présentation des grands constats », 5 octobre 2014, p. 2, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP; « Discussion sur les constats », *op. cit.*, p. 1; « Thèmes synthèses », *op. cit.*, p. 1.

¹⁰² « Discussion des constats et validation », 5 octobre 2014, p. 1, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

¹⁰³ « Constats », *op. cit.*, p. 2; « Les grands constats », *op. cit.*, p. 1; « Thèmes synthèses », *op. cit.*, p. 1.

penseurs, de créateurs et des citoyens pouvant contribuer au rayonnement de l'Ontario français¹⁰⁴. Cet établissement devra offrir une formation de qualité, constituer un milieu de vie sociale franco-ontarien et offrir un appui linguistique particulier aux étudiant.e.s du milieu minoritaire. L'université de l'Ontario français devra permettre aux étudiant.e.s et aux professeur.e.s de maintenir et de développer des liens étroits avec la société franco-ontarienne, le Canada français et la Francophonie mondiale¹⁰⁵.

¹⁰⁴ « Constats et prochaines étapes », 5 octobre 2014, p. 6, dans ARÉFO, vol. ÉGPOF, dossier SP.

¹⁰⁵ « Discussion des constats... », *op. cit.*, p. 2; « Les grands constats », *op. cit.*, p. 1-2; Julien Lalonde et Stéphanie Taylor, « Présentation... », *op. cit.*, p. 3.

ANNEXE

LES PARTICIPANT.E.S AU SOMMET PROVINCIAL D'OCTOBRE 2014¹⁰⁶

Mireille Al-Kadi, Johanne Allah, Manon Aubin, Sylvie Beauvais, Joël Beddows, Élodie Bedouet, Solange Belluz, Line Bergeron, Alexandre Bigeau, Alexandre Black, Martin Blais, Marc Bissonnette, François Boileau, Geneviève Borris, Johanne Bourdgaes, E.C. Bourgeois, Fouad Boutava, Daniel Boutin, Alexandre Brassard, Joël Benoit, Aminata Brah Moumouni, Halimatou Brah Moumouni, Matthieu Brennan, Émilie Brochu, Francesco Caruso, Bryan Cayouette, Gabriel Cyr, Marie-Thérèse Chaput, Marie-Ève Chatrand, Gabrielle Chénard, Stacy Churchill, Michael Connolly, Émilie Cosette, Mireille Coulombe-Anifowose, Mary Cruden, Rudolph Damas, Alain Daoust, Raymond Day, Marie-Pier Demers, Éric Desrochers, Jean-Louis Diallo, Salimatou Diallo, Javeline Dodin, Éric Dubois, Édith Dumont, Alain Dupuis, Joël Dupuis, Serge Dupuis, Lucas Egan, Diego Elizondo, Désiré Eisner, Rolande Faucher, Normand Fortier, Pierre Foucher, Isabelle Gagnon, Roch Galien, Philippe Garcia-Duchesne, Jacqueline Gauthier, Marc Gauthier, Caroline Gélinault, Michel Gleeson, Chloée Godin-Jacques, Christian Goulet, Hélène Grégoire, Pierre Gregory, Nikolas Hallé, Johan Hamels, Ikram Hamoud, Marie-Pierre Héroux, Peter Hominuk, Magalie-France Houle, Denis Hubert-Dutrisac, Gyslaine Hunter-Perreault, Denis Hurtubise, Donald Ipperciel, Maxim Jean-Louis, Benoît Jolicoeur, Carol Jolin, Julien Pitre, Alyssa Jutras-Stewart, Stewart Kiff, Clémence Labasse, Denis Labelle, Normand Labrie, Julien Lalonde, Sylvie Lamoureux, Marie-Claude Lanouette, Julie Lantaigne, Geneviève Latour, Marc Lavigne, Anne Marise Lavoie, Kolten-Jax Lebreton, Mathieu Leduc, Philippe Le Voguer, Jean Martin, Guy Matte, Lina Mayer, Khadija Moussaïf, Julien Michel, Ryan Moon, Yves Morrissette, Véronique Mortimer, Vincent Mousseau, Mathilda Murray, Christine Myre, Michelle Nadeau, Serge Nadeau, Andrée Newell, François Nono, Mark Nouhra, Steven Ogden, Milena Oliva, Émilie Ouellette, Pierre Ouellette, Camile Pango, Noémi Paquette, Sydney Parent, Brittany Pépin, Victoria Powell, Samantha Puchala, Andrée Rainville, Sylvie Renault, Pierre Riopel, Sylvie Ross, Samantha Sabourin, Yannick Niayilu Salomon, Nathan Salturi, Dorotie Anne Sainfici, Mathieu Saint-Jean, Patricia Saioni, Louise Dubois, Daouda Sow, Jérémie Spadafora, Zoé Spry, Sophie Stephenson, Alison Stewart, Mathieu St-Jules, Nikolas Stos, Danielle Talbot-Larivière, Cassandra Tannouri, Stéphanie Taylor, Noémie Théberge, Juliana Thomas, François Turpin, Brianna Vanrassel, Denis Vaillancourt, Cassidy Villeneuve, David Welch, Micheline Wylde.

¹⁰⁶ Inscriptions au Sommet, octobre 2014, 12 p., dans Archives du Regroupement étudiant franco-ontarien (ARÉFO), Ottawa (Ontario), vol. « États généraux du postsecondaire en Ontario français » (ÉGPOF), dossier « Sommet provincial 2014 » (SP).